

AMENAGEMENTS DES ETUDES OU DES EXAMENS

DOSSIER MEDICAL DESTINE AU SERVICE DE SANTE ETUDIANTE

CONSIGNES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL EN VU D'OBTENIR DES AMENAGEMENTS D'ETUDES OU D'EXAMENS

Votre patient.e a pris contact avec le pôle handicap de l'Université pour obtenir un aménagement de ses études ou de ses examens en raison de son handicap ou d'une pathologie chronique invalidante.

Il/elle sera reçu.e par un médecin du Service de Santé Etudiante-SSE, habilité par la MDPH, qui, au vu des éléments médicaux apportés, décidera de ces aménagements.

Il vous est demandé de remplir ce dossier médical. Il est de même nature que les dossiers médicaux destinés à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il vise à justifier les aménagements d'études ou d'examens décidés par des médecins du SSE. Il comporte :

1. Un certificat médical

Il doit être établi sur le formulaire figurant au verso. Il doit être rempli par le médecin susceptible d'apporter les informations les plus pertinentes sur l'état clinique actuel du patient.

- S'il s'agit d'une pathologie complexe, l'avis d'un médecin spécialiste peut être nécessaire ;
- S'il s'agit d'un trouble du neuro-développement ancien ou d'un trouble sensoriel peu évolutif, ils doivent être documentés;

Les informations apportées par le certificat médical vont permettre au Service de Santé Etudiante d'évaluer efficacement la situation de votre patient, pour lui apporter les réponses les plus adaptées à sa situation.

Il est important de préciser :

- ⇒ les difficultés actuelles rencontrées dans les différents domaines de la vie (communication, entretien personnel, mobilité, etc.), dans le cadre social et universitaire, et les compensations si elles existent;
- ⇒ la régularité ou le caractère fluctuant des troubles ;
- ⇒ les informations sur la prise en charge actuelle (fréquence du suivi, spécialistes ou professionnels paramédicaux qui interviennent dans la prise en charge...) ainsi que sur la nature et la posologie des traitements avec une description des contraintes et des effets secondaires éventuellement présentés.

En aucun cas, ce certificat ne doit suggérer des aménagements ou des droits.

2. Pièces justificatives

Vous devez joindre toute pièce en rapport avec la ou les pathologies concernées ::

- ⇒ les comptes-rendus de consultations spécialisées ou d'hospitalisation récents ou de prises en charge paramédicales (psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.)
- ⇒ les bilans spécialisés réalisés (d'orthophonie, neuropsychologie, ergothérapeute, psychomotricité...) : obligatoires dans le cas d'un trouble du neuro-développement.
- ⇒ Les examens complémentaires (imagerie, bilans sanguins...).
- ⇒ La dernière ordonnance, en cas de traitement en cours

Le cas échéant, vous pouvez joindre le certificat médical établi pour le dossier MDPH, notamment en cas de déficiences sensorielles (Certificat complémentaire ORL ou ophtalmologique).

Certaines pièces justificatives peuvent être anciennes, notamment en cas de pathologies peu évolutives ; elles peuvent également montrer l'évolutivité des troubles.

Dans les pathologies évolutives, notamment psychiatriques, des pièces récentes, de moins de 1 an, doivent donner des éléments sur le retentissement clinique et le suivi actuels.

CERTIFICAT MEDICAL

(à remplir par le médecin généraliste ou spécialiste traitant)

A remettre au médecin du Service de Santé Etudiante

NOM : _____ **PRENOM :** _____ né.e le :

Dossier MDPH : oui non en cours

Pathologie (s) diagnostiquée(s) faisant l'objet de la présente demande et date de début des troubles:

Eléments d'anamnèse et éléments cliniques permettant d'étayer le/les diagnostics :

Examens complémentaires ou bilans spécialisés réalisés :

Retentissement fonctionnel sur la vie quotidienne et sociale :

Retentissement fonctionnel sur la vie universitaire et les apprentissages :

Fréquence actuelle du suivi : Médical :

 Paramédical (précisez) :

Traitements en cours et effets secondaires constatés (ou joindre la dernière ordonnance):

Fait à

Le (date) :

Signature du Médecin

Tampon et coordonnées du Médecin